



Air France Un tissu social déchiré, des libertés syndicales entravées

Partout en France, mobilisons-nous massivement le 27 mai 2016 en soutien aux salariés d'Air France, mais aussi à tous les syndicalistes injustement incriminés.

Le 27 mai 2016, 16 salariés d'Air France sont traînés devant le Tribunal de grande instance de Bobigny par la direction de l'entreprise. Onze seront jugés pour avoir forcé l'ouverture de la grille du siège et cinq pour faits de violence concernant l'affaire dite « de la chemise ».

Rappelez-vous, c'est le déclenchement du plan B, un plan de broyage de l'activité Air France avec plus de 2900 suppressions d'emplois à la clé qui a déclenché l'envahissement du CCE.

Plan abandonné par la suite.

Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette affaire, puisque dès le 6 octobre 2015, Manuel Valls traitait les salariés d'Air France de voyous sans un mot sur les destructions d'emploi !

Cette volonté de poursuivre la CGT s'inscrit dans une stratégie de criminalisation de l'action syndicale. Le gouvernement et le grand patronat piétinent ainsi des droits fondamentaux, acquis par la force de nos luttes. Oui, les salariés doivent pouvoir s'organiser, s'exprimer et agir en conséquence et ce, dans de bonnes conditions.

L'acharnement à l'encontre des syndicalistes, mais aussi des bourses du travail prend une tournure sans précédent, à travers d'innombrables actes de répression antisyndicale, avertissements, mises à pied, intimidations, menaces, affaires montées de toutes pièces et licenciements.

Aujourd'hui, les militants et militantes sont exposés aux risques d'amendes, aux relevés d'ADN, à l'emprisonnement, voire la privation des droits civiques.

Bref, ils ou elles sont considérés comme des délinquants, ou pire, des criminels.

Goodyear, Mc Do, Casino, Air France, Id-logistic sans oublier les fonctions publiques, viennent se rajouter à la longue liste d'une sinistre chasse aux sorcières orchestrée par le gouvernement, le patronat.

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales

A l'heure où la loi travail menace la démocratie dans l'entreprise et où le droit de manifester est en péril, imposons :

- l'arrêt des poursuites judiciaires et le retrait des procédures de sanction ;
- la réintégration des salariés licenciés : Pascal, Samir, David et Fabrice... ;
- l'arrêt du recours auprès du ministère du Travail à l'encontre de Vincent, délégué du personnel à la Maintenance ;
- Une loi d'amnistie et de protection des militants syndicaux ;
- L'engagement de l'Etat pour faire respecter les libertés syndicales ;
- De nouveaux droits pour garantir l'exercice de l'activité syndicale et ses différentes expressions...

**UD CGT de Vaucluse, ses syndicats et syndiqués...
Appellent à une action et une mobilisation de soutien
Le vendredi 27 mai 2016 à 12h30
Devant le Tribunal d'AVIGNON**